VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier   Danziger & Tessier   Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de Choix dans le Troisième District.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3119 et 3121, 3123 et 3125, 3127 et 3129 rue Dauphine.

Le Cottage Simple No 3120 rue Bourgogne.

Les Cinq Cottages Doubles, Nos 3122 et 3124, 3126 et 3128, 3130 et 3132, 3134 et 3136, 3138 et 3140 rue Bourgogne.

Le Cottage Simple 822 rue Louisa.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3120 et 3122, 3124 et 3126, 3130 et 3132 rue Nord Rempart.

Le Magasin et Résidence Nos 3139 et 3121 rue Nord Rempart.

Le Cottage Double 3401 et 3403 rue St-Claude.

Le Cottage Double Nos 1121 et 1123 rue Désiré.

Le Terrain Vacant rue Désiré, entre les rues St-Claude et Marais.

George A. Schulz vs Mme J. F. Hanish et al.

No 75,023—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR DANZIGER & TESSIER—O. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI, 9 Juillet 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1908 et signé le 30 mai 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci après décrites, à savoir—

1o Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 250 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Louisa et Clouet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pillé, daté le 27 avril 1904, annexé à un acte d'inventaire de la veuve Louise Schulz par F. J. Puig, daté le 21 avril 1904, mesurant trente trois pieds et trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, commençant à une distance de cent vingt huit pieds un pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue Dauphine et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté et loué à $13 par mois chaque côté.

2o Un certain lot de terre, situé dans le même ilet No 250 désigné par la lettre B sur le même plan et mesurant trente trois pieds trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3123-3125 rue Dauphine, et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc, de chaque côté, loué $12 par mois, chaque côté.

3o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre C sur ledit plan et mesurant trente trois pieds un pouce deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3127-3129 rue Dauphine, et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté; loué $13 par mois chaque côté.

4o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre E, sur le même plan, et mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, commençant à cent vingt huit pieds, un pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 3120 rue Bourgogne, et comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, etc., loué à $12 par mois.

5o Un certain lot de terre, situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre F, sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3122-3124 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté, loué $14 par mois chaque côté.

6o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre G sur le même plan, et mesurant trente deux pieds sept pouces deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3126-3128 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant quatre chambres, office de chaque côté; loué $12 par mois chaque côté.

7o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre H sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3130-3132 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant 5 chambres office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

8o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre I, sur le même plan et mesurant trente deux pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Bourgogne par cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3134-3136 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres de chaque côté, loué à $12 par mois chaque côté.

9o Une certaine portion de terre située dans le même ilet No 250, commençant à une distance de deux cent dix neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Bourgogne et Louisa et mesurant trente deux pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3139-3140 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres, office, etc. de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

10o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250 désigné comme lot No 1 sur un plan de A. de Armas, daté le 3 avril 1876 déposé comme plan N en l'étude de Th. o. Guyol, et mesurant vingt huit pieds de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds commençant à une distance de cent vingt six pieds onze pouces de l'encoignure de la rue Bourgogne, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 822 rue Louisa, et comprenant un cottage simple contenant 6 chambres, vestibule, etc. de chaque côté loué; $18 par mois.

11o Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'ilet No 283, borné par les rues N. Rempart, Bourgogne, Clouet et Louisa, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pillé, daté le 12 novembre 1881, une copie duquel est annexée à un inventaire de la veuve Louisa Schulz par F. J. Puig, notaire, le 21 avril 1904, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3120 3122 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc. de chaque côté, loué $10 par mois de chaque côté.

12o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 283, désigné par la lettre B sur un plan ci-dessus mentionné, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3124 3126 rue N. Rempart, et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, loué à $12 par mois chaque côté.

13o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 283 désigné par la lettre C sur le plan ci dessus mentionné et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3130 3132 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres de chaque côté, loué $10 par mois chaque côté.

14o Un certain lot de terre situé dans le même district dans l'ilet No 362, borné par les rues N. Rempart (autrefois Amour) St Claude (autrefois Bons Enfants), Louisa et Clouet, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue N Rempart sur cent cinquante cinq pieds huit pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue N Rempart, comprenant une bâtisse magasin à un étage et cinq chambres; loué $14 par mois.

15o Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet No 405, borné par les rues St Claude, Désiré, Marais et Elmire, désigné par les Nos 1 et 2 de l'ilet 11, sur un plan de A. Castaing, daté le 20 mai 1854, déposé en l'étude de A. Dreyfous et mesurant chacun trente pieds un pouce et six lignes de face à la rue St Claude sur cent dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de profondeur; le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Désiré avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3401 3403 rue St Claude.

16o Un certain terrain vacant situé dans le même ilet No 405 contigu au ci-dessus dans le fond et désigné par le No 1 sur un plan de Geo de Armas, daté le 15 avril 1898, annexé à un inventaire de Mme veuve Louis Schulz, pardevant F. J. Puig, notaire, daté le 21 avril 1904, mesurant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur.

17o Un certain lot de terre situé dans le même ilet, No 405, contigu au ci-dessus et désigné par le No 2 sur le même plan, et mesurant vingt neuf pieds, six pouces de face à la rue Désiré, par cent vingt pieds, sept pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1121 1123 rue Désiré, comprenant un cottage double, 3 chambres, citerne, etc., de chaque côté, loué $7.50 par mois par côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un et deux ans en billets portant sept pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas qu'un avocat soit employé pour collecter lesdits billets, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et devant transférer la police au porteur des billets et d'assumer et de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908 et déposé entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix de la vente et ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente, toutes les ventes sujettes au bail par mois.

Les actes de ventes pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs.

Chas F. Claiborne,
Buck & Walshe,
David Rosenberg,
Fred S. Weis, J. D. Nix, avocats.

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

Friedrichs & Redersheimer

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE "HOME"

Et un bon et confortable cottage double dans le fond.

Premier District,

No 420 rue Sud Galvez, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.

Succession de M. et Mme Albert Henry Eckers, quelquefois appelé Henry Eckers.

No 85,791, Cour Civile de District.

PAR FRIEDERICHS & REDERSHEIMER, George G. Friederichs, Encanteur. No 832 rue Commune—MARDI, le 16 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 9 mai 1908 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No cinq (5), dans l'ilet borné par l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), les rues Gravier Galvez et Johnson, sur un certain plan dressé par C. A. Hedin, le 15 avril 185?, et déposé en l'étude de M. Gernon, ancien notaire, d'après lequel plan ledit lot mesure trente pieds onze pouces de face à la rue Galvez sur cent trente deux pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en un et deux ans ou en billets d'un an spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 0|0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurités de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; le loyer de la dite propriété ne devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir du passage de l'acte de vente de ladite propriété; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908; un dépôt de 10 0|0 requis. L'acte de vente pardevant M. Daniel J. Murphy, notaire aux frais de l'acquéreur.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 14 à date

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, LE 18 JUIN 1908.

VENTE EN PARTAGE,

Mme Omer Soniat et als vs August Huard et al.

No 85,720, Cour Civile de District, Division D.

Deux morceaux de propriété foncières de valeur dans le Deuxième District.

Coin des rues Dauphine et St Louis.

Borné par les rues Conti et Bourgogne, mesurant 45' 5" sur 91' 6" 4"'. Toutes les propriétés dans le voisinage ont augmenté de 50 0|0 depuis les derniers 24 mois. Aussi la résidence en bois à un étage et demi sur ce joli boulevard

No 1508 Avenue Esplanade.

(Entre les rues Robertson et Claiborne).

Mesurant 32' 6" sur 127' 10" 5"' devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Bureau No 846 rue Commune—En vertu d'un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, lu et rendu en Cour ouverte le 8ème jour de mai 1908, et signé en Cour ouverte le 14ème jour de mai 1908, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 18 juin 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 91, borné par les rues St Louis, Dauphine, Bourgogne et Conti, mesurant quarante cinq pieds cinq pouces (45' 5") de face à la rue St Louis sur quatrevingt onze pieds, sept pouces et sept lignes (91' 7" 7"') de profondeur et faisant face sur ladite rue Dauphine, desquelles dites deux dernières rues il forme l'encoignure et a une profondeur sur la ligne du côté opposé de quatrevingt onze pieds, six pouces et quatre lignes (91' 6" 4"') et quarante cinq pieds cinq pouces sur la ligne du fond.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet 200-201, borné par ladite avenue Esplanade et la rue Hopital, l'avenue Claiborne et la rue Robertson mesurant en mesure américaine, trente deux pieds six pouces (32' 6") de face à l'avenue Esplanade, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes (127' 10" 5"') de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Charles Denechaud, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Waguespack, Foster & Denechaud, avocats pour les demandeurs.

Carleton Hunt & André Lafargue, avocats pour les défendeurs.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 18

Friedrichs & Redersheimer.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE SPLENDIDE OCCASION

Pour acheter des Propriétés Foncières, très productives, bien situées, toujours de valeur et pouvant servir pour spéculation.

La bâtisse en briques commode à deux étages, coin des rues Marais et St Louis.

La rangée de cottages de choix en briques Nos 418, 420 et 422 rue Marais, entre les rues Conti et St-Louis.

La rangée de cottages doubles productifs, en bois et couverts en ardoises, Nos 404, 406, 408, 410, 412 et 414 rue Marais, entre les rues Conti et St Louis, et la propriété inoccupée de valeur dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Colombus, Miro et Tonti.

Succession de John Eli Pierce.

No 68,025—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 14 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé le 2 juin 1908, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur et désirables, à savoir—

No 1. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (rue projetée), Tonti (aussi une rue projetée), Columbus et Miro, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, et mesurant chacun trente six pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Kerlerec sur cent soixante pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 2. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété dernièrement décrite, et le dit lot est désigné par le No Seize, et mesurant trente six pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Columbus sur cent soixante pieds, six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 3. Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Tonti, Chemin du Bayou et Miro, (les rues Kerlerec et Tonti ne sont pas ouvertes,) et désignés par les No. 5, 6, 7, 8, et mesurent comme suit: Trente six pieds, deux pouces et une ligne chacun sur cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. La profondeur des dits lots a été un peu changée par un échange entre Mme Ledoux et le défunt John E Pierce, d'après un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire.

No 4—Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Tremé et St Louis. Ladite portion de terre est composée de parties des lots 11, 12 et 36, et mesurent vingt deux pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue S. Louis sur cent vingt huit pieds de profondeur, et faisant face à la rue Marais, et soixante dix pieds deux pouces sur la ligne courant parallèlement à la rue Tremé, de la vingt pieds huit pouces sur ligne courant parallèlement de la rue St Louis vers la rue Tremé, et de la cinquante huit pieds six pouces et une ligne sur une autre ligne courant vers la rue Conti, et quarante deux pieds onze pouces de largeur dans le fond et façade sur une allée.

Les améliorations comprennent comme suit une bâtisse confortable en briques à deux étages et mansarde, environ cinq chambres ou plus, vestibules, galerie, etc., et les maisons contigües connues comme par les Nos 418, 420 et 422 rue Marais, 3 chambres, hangar, citerne, etc.

No 5. Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Tremé et St Louis, ledit morceau ou portion de terre comprenant des parties des lots désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 et mesurant cent trois pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de cent six pieds huit pouces, entre lignes parallèles, et cent quatre pieds et cinq lignes et demie de largeur dans le fond, ladite portion de terre fait face aussi sur une allée.

Les améliorations comprenant comme suit: Une rangée de cottage double en bois, couverte en ardoises, Nos 404, 406, 408, 410, 412, 414 rue Marais contenant environ 5 chambres pour chaque locataire. Citernes, hangars, cour, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance en un ou en un ou deux ans, devant être représenté par billets qui devront être garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, les billets devant porter 7 0|0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et coutumières. Les acquéreurs devant assumer en plus de leur enchère les taxes de 1908, les frais de tout certificats qui doit être annexés aux actes de vente. Les primes d'assurances de la date de l'adjudication devant être payés par les acquéreurs et les loyers ne devant appartenir aux acquéreurs qu'après la signature des actes notariés de vente et faire un dépôt de dix pour cent comptant pour lier la vente. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire aux frais des acquéreurs.

Dart & Kernan, avocats.

14 juin—14 21 28 30—juil 5 12 à date.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme A. P. Rabito vs Alex Popovich

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 34 652— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 27me jour de juin 1908, à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Henry G. Stewart avocat pour la demanderesse.

16 juin—16 21 27

John Kieran vs James Hayes.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans—No 34,616—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 27me jour de juin 1908, à 11 30 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir: Un piano et tabouret, un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Richard & Vandrine, avocats pour le demandeur

16 juin—16 21 27

E. J. Morris vs Mme Catherine Wright

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 34,523—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, No 726 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 28ème jour de juin 1908 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot assorti de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. Wm J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans — Benjamin Y. Wolf avocat pour le demandeur.

12 juin—12 16 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles H. Heck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 86,254 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par John H. Hanna et E. N. Whittemore, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

16 juin—16 21 26

Succession de Ursin Landreaux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86,370—Division B—Attendu que Mme Ad. Alicia Johnstone, veuve de Ursin Landreaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ursin Landreaux, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

14 juin—14 18 23

Succession de John Martinez et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86 369—Division B — Attendu que Mme Virginia Martinez Werling, épouse de William Werling Jr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Martinez et épouse, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Woodville & Woodville, avocats.

14 juin 14 18 23

Succession de Louis Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85,130—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Welson Woods, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.— F. Rivers Richardson, avocat.

11 juin—11 15 20

Succession de Lee G. Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 85,007 —Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Annie T. Petit, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — J. Zach Spearing, avocat.

12 juin—12 16 21

Ramsey & O'Neal.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence simple à deux étages désirable, 1007 avenue St-Roch.

Dans l'affaire de l'interdiction de Mary Stenson.

No 84,907—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

PAR RAMSEY & O'NEAL, Cicero A. Ramsey, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet, MARDI, le 23 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 18 mai 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Roche, Rempart, St Claude et Musique, désigné par le No deux sur un plan dressé par Charles A. de Armas architecte, annexé à un acte du 24 juillet 1865, passé pardevant Octave de Armas, notaire, et mesurant en mesure américaine dix huit pieds sept pouces et trois lignes de face sur l'avenue St Roche sur soixante trois pieds une pouces et trois lignes de profondeur.

Les améliorations sont connues comme le numéro municipal 1007 avenue St Roch, et consistent d'une maison simple à deux étages ayant trois chambres de chaque côté au premier étage et au rez de chaussée, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire, et faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

J. Powell, avocat pour la pétitionnaire.

21 mai—21 24 31—juin 7 14 21 23

Ramsey & O'Neal.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage simple No 1927 rue Bourbon.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Marie Bruno Mouledous.

No 86,059—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR RAMSEY & O'NEAL—Cicero A. Ramsey, encanteur, bureau 340 rue Carondelet—JEUDI, le 2 juillet 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 28 mai 1908 par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Marais, Touro et Urquhart, étant une partie du lot No 4, et mesurant seize pieds, trois pouces de face à la rue Bourbon sur quatrevingt dix huit pieds de profondeur, situé à cent douze pieds un pouce de l'encoignure de la rue Urquhart.

Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant trois chambres, hangar, etc., connu par le numéro municipal 1927 rue Bourbon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire, et faire 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication.

Joseph Lautenschlaeger, avocat.

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

Meyer Eiseman.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur in re Cavaroc Co. Ltd.

A l'Ecurie Pension et Magasin de Fourrage "New Orleans",

2 excellents mulets de trait,
2 wagons à quatre roues et ressorts.
2 jeux de harnais complets.

—A L'ENCAN—

VENDREDI, 26 JUIN, A 11 HEURES A.M.

Les articles ci-dessus énumérés seront vendus conformément à un ordre de l'Hon. juge Sommerville, de la Cour Civile de District, au lieu et à l'heure indiqués plus haut.

Conditions—Comptant

MEYER EISEMAN, Encanteur.
No 640 rue Commune.

16 juin—16 18 21 26

Freed & Clesi.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

DEUX COTTAGES SIMPLES,

3521 3523 RUE COLISEE.

Entre les rues Octavie et Joseph.

Robert R. Downs vs les héritiers de Amy Ann Burke et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 82 420.

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Freed & Clesi, N. J. Clesi, Encanteur—en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1908 et signé le 2 juin 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet No 305, borné par les rues Colisée, Octavie Perrier et Joseph, ledit lot étant désigné comme lot No 4 de l'ilet No 35 sur le plan de Rickerville, fait par Buisson et Thomas, voyers, le 23 mars 1849, et mesurant trente pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant de deux cottages simples, chacun sur une moitié du terrain; cette propriété sera premièrement offerte séparément sur une moitié du terrain, chacun quinze pieds de face à la rue Colisée, et alors comme un seul terrain de trente pieds de face et l'offre la plus avantageuse sera acceptée.

Conditions—L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1908 au de sus du montant de l'adjudication et de payer pour l'acte de vente pardevant Edward A. Parsons, notaire, et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CLESI, Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 838 rue Gravier.

H. W. Robinson, avocat pour le demandeur. Edw A. Parsons et Louis Hoover, avocats pour le défendeur.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

W. H. Fitzpatrick

—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OFFRE POUR PLACEMENT.

Cottage Double en Bois,

1608-1610 RUE SARATOGA,

Entre les rues Terpsichore et Euterpe.

—AUSSI—

DEUX TERRAINS VACANTS,

Sur les Champs-Elysées,

Entre les rues Gérard et Léonidas, ou Lombard.

Succession de Mme Sophie Mengers.

No 85,230 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union — JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 8 juin 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1o Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Saratoga, Rempart, Terpsichore et Euterpe, lequel dit lot est désigné par le numéro 11 sur un plan fait par J Pilié, daté le 20 juillet 1840 et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Saratoga sur une profondeur de quatrevingt seize pieds onze pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois connu par les Nos 1608-1610 rue Saratoga, entre les rues Terpsichore et Euterpe, contenant de chaque côté trois chambres, cuisine et chambre dans la mansarde; allée sur le côté.

2o Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Girard, Leonidas ou Lombard et Marigny, lesquels lots sont désignés par les numéros trois et quatre, sur un plan dressé par H. D'Hémécourt, le 23 novembre 1850, et déposé pour référence en l'étude de A. Baudouin, ancien notaire. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt six pieds huit pouces de face à la rue Champs Elysées sur cent quarante deux pieds dix pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par le défunt Gehard Mengers par achat de la succession de L. L. Valeton, d'après un acte, passé pardevant P. E. Laresche, ancien notaire, le 1er septembre 1853.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit d'un an, ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pact de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférer au porteur des billets et de payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dû et exigible pour l'année 1908 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant William V. Seeber, notaire.

Théo G. Splitzfaden, avocat pour le demandeur.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

Geo. St. Paul

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'UN—

Lot de Terre de Valeur dans le Troisième District,

JEUDI, LE 9 JUILLET 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Marianne Sampere et als vs Giovani Sampere et als.

No 81,757—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District en et pour la paroisse d'Orléans, rendu le 27 mars 1907 et signé le 4 avril 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Je, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné, vendrai comme suit—

Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro municipal 960, borné par les rues Joséphine, Célestine, Alabo et Benton, acquis par Rosario Sampere, alias Rosario Sampero, par acte passé pardevant Emile Pomes, notaire, le 2 avril 6103.

Conditions—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant P. J. Patorno, notaire, et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO ST-PAUL, Encanteur, No 147 rue Carondelet.

Geo. B. Smart, avocat pour le demandeur. Hans Schneidau, avocat pour le défendeur.

juin 7 ... 31 28—juil 5 9

Freed & Clesi.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Giovanni Sciambra ou Sciamera et épouse.

Bâtisses productives en briques à trois étages No 529-531 rue Hopital, entre les rues Decatur et Chartres, à l'encan, jeudi le 9 juillet 1908 à midi.

No 54,798, Cour Civile de District. Division B

PAR FREED & CLESI — N. J. Clesi, Encanteur—JEUDI, le 9 juillet 1908, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 19 mai 1908 et signé le 25 mai 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, la propriété ci-après sera vendue à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Chartres, Decatur et Quartier, et désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. N. Depouilly, janvier 1846, avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres huit pieds de largeur faisant face à la rue Hôpital. Ledit lot de terre mesure en mesure américaine vingt quatre (24) pieds de face à la rue Hôpital sur cent cinquante neuf (159) pieds neuf pouces et cinq huitièmes (5|8) sur la ligne gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme lot No 2 et cent cinquante neuf pieds huit pouces et trois huitièmes (159-8 3|8), sur la ligne qui le divise de la dite allée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en portions égales chaque paiement annuel divisé en trois parts égales, représentées par trois billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses nécessaires, hypothèques, honoraires d'avocat et autres clauses, et le pact de non alienando.

L'acte de vente devant être passé pardevant U. Marinoni Jr, notaire de cette paroisse aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur doit payer au dessus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1908, l'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt comptant au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI, Encanteurs et agent de Propriétés Foncières, 838 rue Gravier.

Guy M. Hornor, avocat.

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5 9

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne.

Lionel M. Ricau

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple Attrayant.

No 1715 rue Colombus.

Entre les rues Derbigny et Roman.

Succession de Paul Trevigne Jr.

No 84,845—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

EN VERTU d'un ordre de vente, daté le 13 mai 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, le 24 juin 1908 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal 1715 rue Colombus), et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 11 de l'ilet No 17, maintenant No 763, borné par les rues Colombus, Roman, Derbigny et Laharpe, lequel lot mesure 32 pieds de face à la rue Colombus sur 157 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Adjacent à et formant une partie est un terrain ouvert dans le fond mesurant environ 32 pieds sur 49 pieds, lequel est une partie du lot contigu, duquel une portion a été vendue mesurant 32 pieds sur 108 pieds comme il est démontré par un acte passé pardevant J. H. Forcelle, notaire, le 16 mai 1907.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, avec 8 0|0 d'intérêt sur le paiement différé, représenté par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, daté le jour de l'adjudication. Les taxes pour 1908 devant être payées par l'acquéreur et la portion du crédit devant être garantie par hypothèque usuelle et la clause d'assurance, lien de vendeur et privilège et la propriété vendu avec la stipulation de non aliénation, et les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets hypothécaires. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication: le loyer de la propriété devant appartenir à la succession jusqu'à la signature de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Félix J. Puig, avocat.

24 mai—24 31—juin 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Désirable Cottage Simple, No 1631 Rue Fern.

Le Joli Cottage "Home", No 1635, Rue Fern.

Le Cottage Double Productif Nos 1535-1537 Rue Fern.

In re J. Christian Bittel et als vs les mineurs Helwick.

No 85,601—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A L'ENCHERE PUBLIQUE,

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, le 23 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 15 mai 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés désirables comme suit, à savoir:

(1) Deux certains lots de terre dans le Septième District de cette ville, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No municipal 1635 rue Fern, dans l'ilet No 215, borné par les rues Fern, Burdette, Green, Birch, désignés par les numéros 1 et 2 dudit ilet, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Fern par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

(2) Deux certains lots de terre dans le même district et ilot comme ci-dessus décrit, désigné par le numéro municipal 1631 rue Fern lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Fern sur cent vingt pieds de profondeur.

(3) Deux certains lots de terre dans le septième district de cette ville, dans l'ilet No 191, borné par les rues Fern, Jeannette, Birch et Burdette, désignés par les Nos 15 et 16 dudit ilet et mesurant chacun, trente pieds de face à la rue Fern sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les Nos municipaux 1535-1537 rue Fern.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans pour billets portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0|0 pour lier la vente, et les actes de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 mai—24 31—juin 7 14 21 22 23

VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Madame A. L. Howard.

No 84,439— Cour Civile de District. Div. C.

Résidence Double à deux étages, 1431-33 rue Prytanée, coin Melpomène, ilet avenue St Charles et la rue Thalie.

Une résidence simple à deux étages, 1427 rue Prytanée, contigüe à la propriété ci-dessus.

A l'encan, JEUDI, le 9 juillet, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi.

La résidence double à deux étages contenant de chaque côté 11 chambres, vestibules, office et chambre à bain. Lot 40' 11" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de face et profondeur sur la rue Melpomène.

La résidence simple à deux étages comprenant 8 chambres, vestibules, chambre à bain et office. Lot 24' 8" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de profondeur. Les mesures des deux lots sont plus particulièrement décrites sur des plans exhibés à la Bourse et la pétition enregistrée en Cour.

La propriété sera vendue sujette au bail à $35 par mois sur chaque résidence expirant le 30 septembre 1908.

Dans l'affaire de la succession de Mme A. L. Howard, No 84,439, Cour Civile de District, Div. C. En vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. John St Paul, juge de la Div. C, Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1908, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 9 juillet 1908, à midi, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après le passage de l'acte de vente, avec intérêt au taux de 7 0|0 par an de leur date, le paiement des dits billets devant être garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et promettre de payer les taxes pour l'année 1908. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew H. Wilson, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente chez I. B. RENNYSON, Encanteur.

J. Zach Spearing, avocat.

7 juin—7 14 21 28—juil 5 8 9.